



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV576 - 16 FÉVRIER 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201647-0009 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-016 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

20165-0017 - Décision pour l'habilitation des agents chargés de l'inspection du travail dans les mines et carrières

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

201646-0029 - arrêté portant refus d'agrément à LD INVESTISSEMENT annule et remplace le même arrêté enregistré sous le numéro 201646-0015 et publié au Recueil régional normal : N° NV573 - 15 FÉVRIER 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

201646-0031 - décision de préemption n° 1600008 (SAVIGNY LE TEMPLE)

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

201646-0036 - Arrêté modifiant l'arrêté n °2013303-0001 du 30 octobre 2013 constatant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201647-0009

Signé le mardi 16 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-016 CONSTATANT LA CESSATION
DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-016
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 18 décembre 1984, portant octroi de la licence n° 95#000126 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 2 rue des Ecoles, Résidence des Acacias, à BERNES-SUR-OISE (95340) ;
- VU le courrier en date du 2 février 2016 par lequel Madame Isabelle COILLET déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 2 rue des Ecoles, Résidence des Acacias, à BERNES-SUR-OISE (95340) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont elle est titulaire à compter du 1^{er} février 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité depuis le 1^{er} février 2016 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Isabelle COILLET, sise 2 rue des Ecoles, Résidences des Acacias, à BERNES-SUR-OISE (95340) est constatée.

La licence n° 95#000126 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.



ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 16 février 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 20165-0017

Signé le mardi 05 janvier 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

Décision pour l'habilitation des agents chargés de l'inspection du travail dans les mines et carrières



**DÉCISION POUR L'HABILITATION DES AGENTS CHARGÉS
DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LES MINES ET CARRIÈRES
(articles R.8111-8 et R.8111-9 du code du travail)**

Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

Vu les articles R.8111-8 et R.8111-9 du code du travail,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2013 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France,

Vu la circulaire BSII n° 08-000014 du 17 janvier 2008 relative à l'habilitation des agents des DIRE pour exercer les attributions d'inspecteur du travail dans les mines et carrières,

D É C I D E

Article 1^{er} : Les agents de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France dont les noms suivent sont habilités à exercer, en ce qui concerne l'exploitation des mines et carrières, à l'exception des carrières situées sur le domaine de l'État mis à la disposition du ministre de la défense, les attributions d'inspecteur du travail :

M. PAGE (Fabrice),	M. LEPLAT (Nicolas),
M. HADJ-MESSAOUD (Maamar),	Mme RAFALOVITCH (Marion),
M. MAJDI (Imed),	M. KALTEMBACHER (Henri),
Mme CHAMBOREDON (Nadine),	M. OLIVE (Laurent),
M. BARBERO (Alexandre),	Mme PIERRET (Sophie),
Mme MYSSYK (Nadia),	M. MOURER (Matthieu),
M. RAFA (Alexis),	M. LORENZI (Baptiste),
M. SIMON (Philippe),	M. GORLIER (Didier),
M. BAILLY (Guillaume),	M. GAY (Jérôme),
M. VERHAEGUE (Bruno),	M. SUJOL (Olivier).
M. HERITIER (Pascal),	

Article 2 : Le secrétaire général de la DRIEE d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Paris, le **05 JAN. 2016**

Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de
l'énergie d'Île-de-France,

Alain VALLET

Destinataires : Agents concernés,
Mmes et MM. les Chefs d'UT,
Pôle sous-sol, pôle géologie et éolien,
SG.



Certificat FR015650-1
Champ de certification disponible sur :
www.driee-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201646-0029

Signé le lundi 15 février 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

arrêté portant refus d'agrément à LD INVESTISSEMENT annule et remplace le même
arrêté enregistré sous le numéro 201646-0015 et publié au Recueil régional normal :
N° NV573 - 15 FÉVRIER 2016



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

A R R E T E n° 2016 -
portant refus d'agrément à
LD INVESTISSEMENT

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007-1804 du 24/10/2007 accordant l'agrément à SAS VELIZY DEVELOPPEMENT II, en vue d'une opération de construction d'une surface (SHON) de 21 000 m² de locaux à usage principal de bureaux, devenu caduc car resté sans suite ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014-106-0004 du 16/04/2014 accordant l'agrément à la COMPAGNIE FONCIERE FIDEI, en vue d'une opération de construction d'une surface de plancher totale de 9 970 m² de locaux à usage principal d'entrepôts, devenu caduc, car ayant fait l'objet d'un permis de construire refusé ;
- Vu** le courrier en date du 16/11/2015 de LD INVESTISSEMENT S.A donnant un accord de principe à sa contribution financière, en vue de la création d'un nouveau diffuseur sur l'A86, permettant une meilleure desserte routière de cette zone d'activités ;
- Vu** la nouvelle demande d'agrément, ainsi que les plans joints, présentés par LD INVESTISSEMENT, reçus en préfecture de région le 17/11/2015 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-357-0044 du 23/12/2015 portant ajournement de la décision à LD INVESTISSEMENT, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région le 05/01/2016 (n° NV455) et notifié le 08/01/2016 ;

Considérant que le complément d'instruction n'a pas permis de lever les réserves portant notamment sur les conditions de circulation publique autour du site (sécurité des usagers) et sur l'aspect sûreté lié à la Base Aérienne Militaire 107 implantée à proximité immédiate ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France ;

A R R E T E

Article Premier : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme, sollicité par LD INVESTISSEMENT, en vue de la réalisation à VELIZY-VILLACOUBLAY (78) – rue du Général Valérie André, d'une opération de construction d'un ensemble immobilier (2 bâtiments) à usage principal d'entrepôts, pour 2 utilisateurs déterminés : CHRONOPOST et COLIPOSTE, d'une surface de plancher totale soumise à agrément de 9 970 m² est refusé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à :

LD INVESTISSEMENT

40, rue Laffitte

75009 PARIS

Article 3 : Le pétitionnaire qui désire contester cette décision peut, dans le délai de deux mois à compter de la notification, saisir le préfet de région d'un recours gracieux ou adresser un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire. Un tiers peut exercer le même recours durant le délai de deux mois suivant la publication. Ils peuvent également saisir, durant le même délai, le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et dont une ampliation sera adressée au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France.

Fait à Paris, le

15 FEV. 2016

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François CARENCIO



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201646-0031

Signé le lundi 15 février 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision de préemption n° 1600008 (SAVIGNY LE TEMPLE)

Décision de préemption n°1600008

EXTRAIT

Le Directeur général,

« Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, »

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2-10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

<u>Adresse du bien</u> 5 Place des Fontaines 77176 Savigny-le-Temple	
<u>Références Cadastres</u> AH262 (lot 20)	
<u>Date de délégation à l'EPIF</u> 5 avril 2014	<u>Date de la décision de préemption</u> 15 février 2016

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201646-0036

Signé le lundi 15 février 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

Arrêté modifiant l'arrêté n °2013303-0001 du 30 octobre 2013 constatant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**modifiant l'arrêté n° 2013303-0001 du 30 octobre 2013
constatant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental
d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 4134-2, R. 4134-1 et R.4134-3 à R.4134-6 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013287-0003 du 14 octobre 2013 modifié, relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013303-0001 du 30 octobre 2013 modifié, constatant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'accord intervenu le 23 octobre 2013 entre les présidents des organismes de protection sociale pour la désignation de leurs représentants au Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;
- VU** le courriel du 9 février 2016 par lequel la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale fait état de la désignation de M. Alain RICHARD, président de la caisse d'allocations familiales des Yvelines, au sein du 3^{ème} collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;
- SUR** la proposition du directeur de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 octobre 2013 susvisé est modifié comme suit :

III – Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

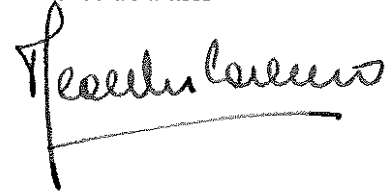
Il est constaté la désignation de **M. Alain RICHARD**, en remplacement de **Mme Viviane PEREIRA-GOMES**, à compter du 19 février 2016.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du III de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 octobre 2013 susmentionné sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 février 2016

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François CARENCO', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-François CARENCO